

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2021

RELATIF À LA RÉGULATION ET À LA PROTECTION DE L'ACCÈS AUX ŒUVRES
CULTURELLES À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 4245)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N° 107

présenté par
Mme Mette

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 23, supprimer les mots :

« par un droit d'auteur ou par un droit voisin »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.